

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

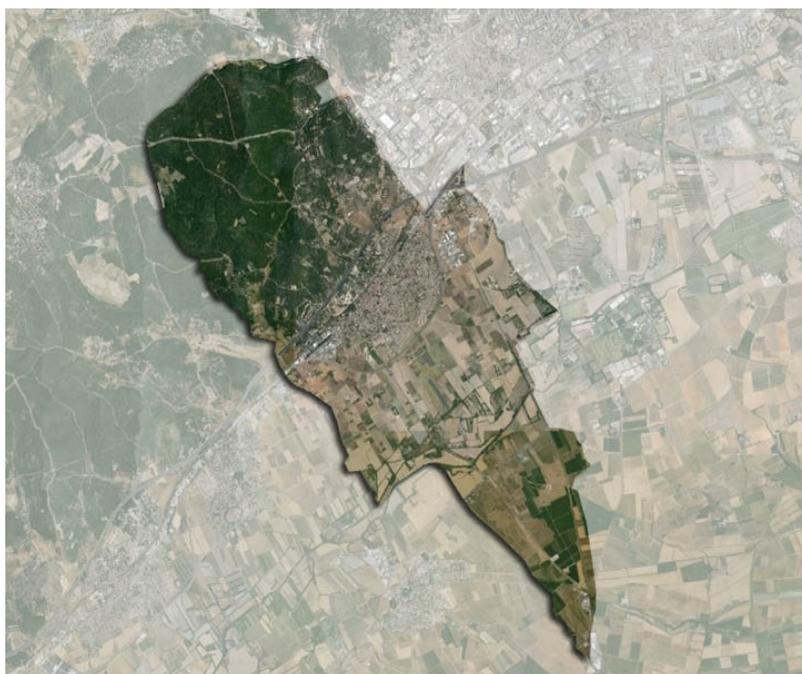


COMMUNE DE Milhaud

Département du Gard (30)

6.9.1

NOTICE SANITAIRE



ADELE-SFI
434 rue Etienne Lenoir
30 900 Nîmes
Tél./Fax : 04 66 64 01 74
adelesfi@wanadoo.fr
www.adele-sfi.com



AGENCE GAIADOMO
Environnement
Le Palais Sud
30126 Tavel
Tel : 06 41 87 57 94
www.gaiadomo-environnement.e-monsite.com



Approbation du POS : DCM du 15.10.1982

Prescription d'élaboration du PLU : DCM du 25.09.2014

Approbation du PLU : DCM du

I.1. EAUX USEES

Assainissement collectif (d'après le rapport annuel du délégataire de 2013)

La grande majorité des habitations de la commune de Milhaud est desservie par le réseau d'assainissement collectif. Le taux de raccordement au réseau est élevé, il est évalué à 95%. Les eaux usées collectées sur Milhaud sont récupérées et traitées dans la station d'épuration communale située au sud du village au lieu dit le Pistoulet. Le réseau d'eaux usées et la station d'épuration sont exploités par la société SDEI.

A. Description des réseaux

Le réseau d'assainissement est constitué d'un réseau de collecte d'une longueur totale de 27500 mètres. La commune est équipée de huit postes de relevage :

- PR « de la Pondre », rue des Troènes ;
- PR « Le Stade » ;
- PR « Les trois Ponts », 2 rue des Cèdres ;
- PR « les Vanneaux », rue des Vanneaux ;
- PR « les Charmettes », rue de l'Aubépine ;
- PR « Musset » ;
- PR des Carrauds (ZAC de la Trajectoire) ;
- PR « Pagnol »

Au total, environ 2200 abonnés étaient raccordés à l'assainissement collectif au terme de l'exercice 2005 pour un volume assujetti à la redevance assainissement de 227 298 m³.

B. Caractéristiques de la station d'épuration

La commune possède une station d'épuration de type boues activées aération prolongée, d'une capacité nominale de 7000 Equivalents-Habitants. Mise en service le 01/08/1993, le débit nominal de la station est de 1200m³/jour.

Les chiffres clés de 2013 d'après la fiche STEU de la commune (www.assainissement.developpement-durable.gouv.fr)

- charge maximale en entrée : 4919 EH ;
- débit entrant moyen : 683 m³/jour ;
- production de boues : 79 tMS/an ;
- destination des boues : épandage après évacuation et traitement sur la plateforme de compostage de Bellegarde.
- Volume traité : 245 645 m³

L'exutoire des effluents traités est la Pondre qui rejoint le Vistre. En 2015, la station d'épuration de Milhaud est dans un état de vétusté certaine ou des limites graves de fonctionnement (déshydratation et surtout turbine

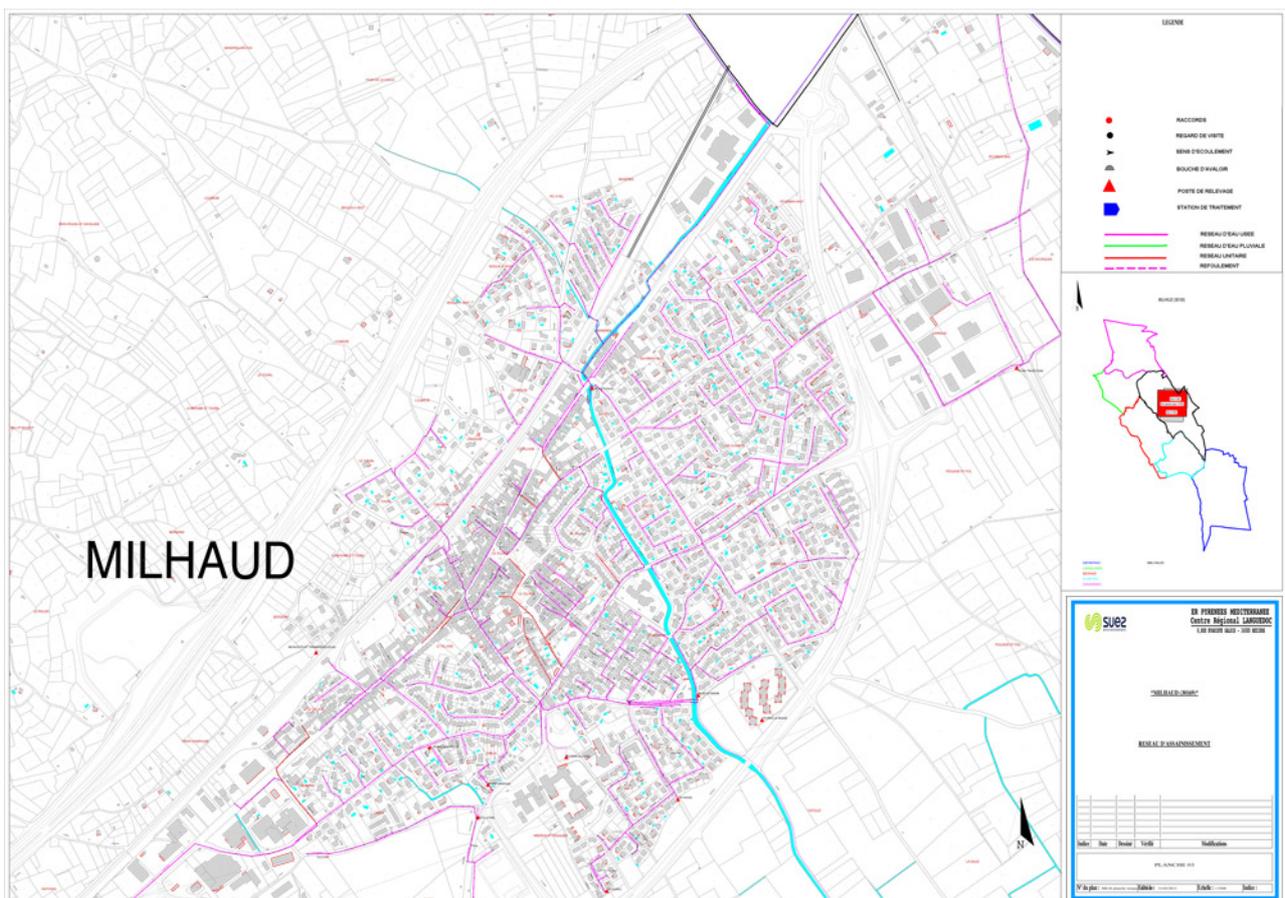
d'aération qui fonctionne 22h par jour) empêchant toute marge de manœuvre. Une réflexion sur son devenir est en cours.

C. Assainissement non collectif

La commune compte 140 habitations en assainissement non collectif (données Nîmes Métropole). Ces habitations sont réparties en périphérie du village, dans la garrigue au nord, au sud et au sud-est. Une visite diagnostique de la totalité du parc assainissement non collectif est entreprise sur les communes de l'Agglomération de Nîmes dont Milhaud fait partie, par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de Nîmes Métropole.

Les investigations pédologiques réalisées sur la commune de Milhaud ont permis de mettre en évidence des sols assez variés sur le territoire communal. Ces éléments ont été cartographiés sur la carte d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif. Cette carte donne, à titre indicatif et en fonction des investigations réalisées et des contraintes identifiées, les solutions d'assainissement non collectif les mieux adaptées et qu'il conviendrait de mettre en oeuvre. Compte tenu du nombre d'investigations de terrain réalisées et de la diversité des formations pédologiques dans certains secteurs, il est vivement conseillé aux particuliers désirant construire ou rénover une habitation de faire réaliser une étude complémentaire sur leur parcelle afin de choisir, positionner et dimensionner leur dispositif d'assainissement autonome. Une étude parcellaire est indispensable pour tout projet situé dans ou en dehors des zones d'étude précédentes et n'ayant par conséquent pas fait l'objet d'investigations.

Plan du réseau des eaux usées – SDEI 2014



I.2. EAU POTABLE

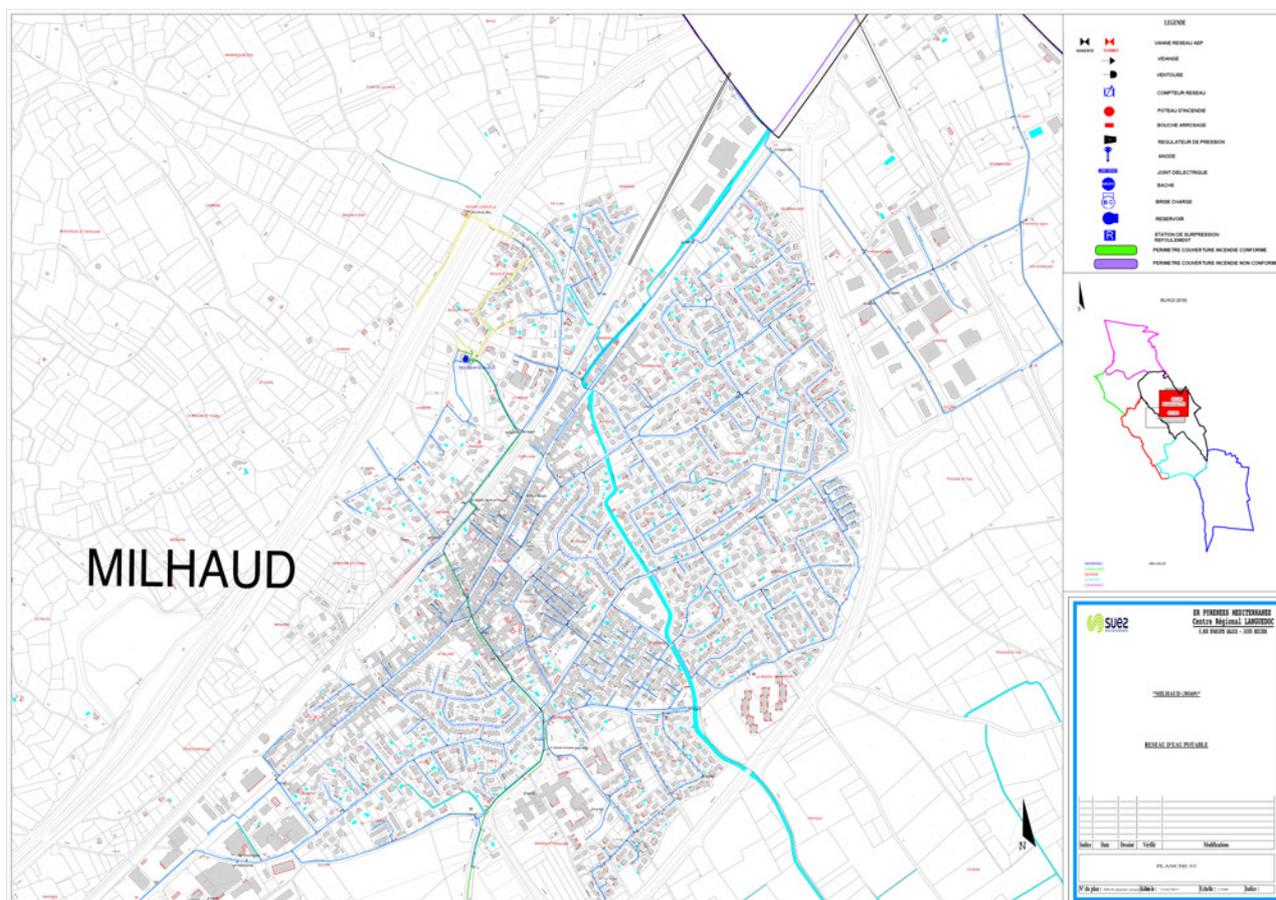
La commune de Milhaud est concernée par le Schéma Directeur d’Alimentation en Eau Potable de Nîmes Métropole, approuvé par le conseil communautaire le 9 juillet 2012.

L’eau mise en distribution provient d’une ressource située sur le territoire communal : le forage du Stade (sécurisation par l’eau de la station de potabilisation Nîmes Ouest).

Le puits du Stade exploite la nappe de la Vistrenque contenue dans l’aquifère villefranchien des Costières. Ce puits se situe dans une zone clôturée à proximité immédiate et au sud de la zone urbanisée de la commune (parcelle n°17, section AT) Il daterait de 1965 et aurait été mis en service la même année. L’eau issue du puits est refoulée par une canalisation vers un réservoir de stockage de tête, puis distribuée par gravité dans toute la commune. Ce puits fait l’objet d’un Périmètre de Protection Immédiate (PPI), d’un périmètre de Protection Rapprochée et d’un Périmètre de Protection Rapprochée Renforcée (PPRR) identifié dans l’avis sanitaire définitif de l’hydrogéologue agréé en matière d’hygiène publique par la Ministère chargé de la Santé pour le département du Gard, en date du 19 septembre 2011.

Le volume d’eau brute prélevé en 2013 est de 423 968 m³. Le volume d’eau importé est de 7183 m³.

Plan du réseau d’eau potable – SDEI 2014



I.3. DECHETS

Le tri sélectif et la collecte sélective ont été mis en place sur la commune afin de réduire l’empreinte écologique. La commune de Milhaud a transféré la compétence relative à la collecte et au traitement des déchets ménagers et assimilés à la Communauté d’Agglomération Nîmes Métropole.

La collecte, assurée par le syndicat de collecte SIRN (Syndicat Intercommunal de la Région de Nîmes) s’effectue à Milhaud :

- les mardis et vendredis pour la collecte des ordures ménagères ;
- les mercredis pour la collecte du tri sélectif

La commune dispose sur son territoire d’une déchetterie, chemin des carrières souterraines, ouverte du lundi au samedi. Elle est l’une des 14 déchetteries présentes sur le territoire communautaire, gérées par Nîmes Métropole.